

DÉFINITION DU DOMAINE D'ÉVALUATION

Formation générale des adultes

Programme de la formation de base diversifiée

Science et technologie

LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

SCT-4062-2

Juin 2015

Table des matières

Introduction	1
Contenu de l'évaluation	2
Précisions sur le contenu de l'évaluation	3
Les critères d'évaluation	3
La maîtrise des connaissances	4
La pondération	4
Les savoirs	5
Spécifications des instruments d'évaluation	7
L'épreuve : nombre de parties, sections, déroulement et durée.....	7
La composition de l'épreuve	7
Les outils de collecte de données.....	7
Le matériel autorisé	8
Les outils de jugement.....	8
Le seuil de réussite	8
La reprise	8

Introduction

La définition du domaine d'évaluation (DDE) assure la correspondance entre le cours et les instruments d'évaluation. Elle sert à sélectionner, à organiser et à décrire les éléments essentiels et représentatifs du cours. Elle se fonde sur le programme d'études et le cours, et ne peut en aucun cas les remplacer lors de la planification des activités d'enseignement.

Toutes les définitions du domaine d'évaluation élaborées après le 30 juin 2014 par le ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche sont prescrites. Par conséquent, ce sont les documents de référence servant à l'élaboration de toute épreuve, tant les épreuves ministérielles que les épreuves élaborées par les centres d'éducation des adultes ou par la Société GRICS (BIM). Les DDE permettent ainsi de préparer des épreuves en versions équivalentes et valides à l'échelle provinciale¹.

Par ailleurs, comme le précise la Politique d'évaluation des apprentissages, il est essentiel que l'adulte sache ce sur quoi il sera évalué et ce qu'on attend de lui². Les DDE et les grilles d'évaluation à interprétation critérielle (présentes dans les instruments d'évaluation) pourraient être utilisées à cette fin.

1. GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION (2003), *Politique d'évaluation des apprentissages*, p. 55.

2. *Ibid.*, p. 11.

Contenu de l'évaluation

Renseignements généraux	
Domaines généraux de formation - Santé et bien-être - Orientation et entrepreneuriat - Environnement et consommation - Médias - Vivre-ensemble et citoyenneté Domaine d'apprentissage - Mathématique, science et technologie Familles de situations - Recherche - Expertise	Programme d'études - Science et technologie Cours - Les changements climatiques
Éléments essentiels visés par l'évaluation	
Compétences disciplinaires - Chercher des réponses ou des solutions à des problèmes d'ordre scientifique ou technologique - Mettre à profit ses connaissances scientifiques et technologiques - Communiquer à l'aide des langages utilisés en science et en technologie	Catégories de savoirs Concepts généraux : - Écologie - Cycles biogéochimiques - Régions climatiques - Lithosphère - Hydrosphère - Atmosphère - Propriétés physiques des solutions - Transformations chimiques Techniques : - Manipulation - Mesure
Critères d'évaluation	
Critères d'évaluation des compétences 1 et 3 1.1 Représentation adéquate de la situation 1.2 Élaboration d'un plan d'action pertinent 1.3 Mise en œuvre adéquate du plan d'action 1.4 Élaboration d'explications, de solutions ou de conclusions pertinentes Critères d'évaluation des compétences 2 et 3 2.1 Interprétation appropriée de la problématique 2.2 Utilisation pertinente des connaissances scientifiques et technologiques 2.3 Production adéquate d'explications ou de solutions	Maîtrise des connaissances La maîtrise des connaissances suppose leur acquisition, leur compréhension, leur application et leur mobilisation, d'où le lien d'interdépendance entre les connaissances et les critères d'évaluation des compétences.

Précisions sur le contenu de l'évaluation

Les critères d'évaluation

Les critères d'évaluation sont les mêmes que ceux présentés dans le cours, sauf pour le critère 2.1, qui provient des compétences 2 et 3.

La compétence 3 ne fait pas l'objet d'une évaluation particulière. Elle est intégrée aux deux autres compétences dans les situations d'évaluation pour la sanction. Les critères d'évaluation la concernant se fondent aux critères des deux premières compétences dans le *Cadre d'évaluation des apprentissages* du secteur de la formation générale des jeunes.

Précisions sur les critères d'évaluation

1.1 Représentation adéquate de la situation

Ce critère mesure la capacité de l'adulte à se représenter le problème présent dans une ou plusieurs enveloppes de la Terre en le reformulant dans ses propres mots, en le schématisant, en le divisant en sous-problèmes, etc. Il mesure aussi sa capacité à faire ressortir les principes scientifiques et les techniques en rapport avec le problème à résoudre.

1.2 Élaboration d'un plan d'action pertinent

Ce critère mesure la capacité de l'adulte à élaborer un protocole expérimental simple pour tenir compte des actions à entreprendre, des mesures de sécurité à respecter, des ressources matérielles utilisées et des variables à contrôler par rapport au problème à résoudre.

1.3 Mise en œuvre adéquate du plan d'action

Ce critère mesure la capacité de l'adulte à exécuter les manipulations prévues au protocole de façon sécuritaire, à utiliser les instruments de mesure de façon précise, à consigner les données et les observations recueillies et à apporter des corrections ou des modifications au plan d'action lorsque cela est nécessaire.

1.4 Élaboration d'explications, de solutions ou de conclusions pertinentes

Ce critère mesure la capacité de l'adulte à analyser des données provenant de l'expérimentation à l'aide de divers modes de représentation pour y dégager une tendance, à vérifier la concordance entre le problème et l'information obtenue et à produire des explications ou des arguments qui viendront appuyer sa solution. Il mesure aussi sa capacité à respecter la terminologie, les règles et les conventions scientifiques de même que le symbolisme et le formalisme mathématiques, au besoin.

2.1 Interprétation appropriée de la problématique

Ce critère mesure la capacité de l'adulte à reconnaître les éléments pertinents de la problématique, les liens entre eux et les principes scientifiques et technologiques d'applications technologiques ou de phénomènes qui permettront de faire ressortir les enjeux pour l'environnement. Il mesure aussi sa capacité à illustrer des propriétés physiques présentes dans la problématique abordée et à distinguer les transformations chimiques dans la dynamique de l'écosystème en cause.

2.2 Utilisation pertinente des connaissances scientifiques et technologiques

Ce critère mesure la capacité de l'adulte à recourir aux concepts, aux lois, aux théories ou aux modèles propres à la science et à la technologie pour expliquer des phénomènes ou des applications technologiques impliqués dans la problématique. Il mesure aussi sa capacité à faire ressortir leurs interactions, à anticiper leurs impacts sur l'environnement et, au besoin, à recourir à des calculs de paramètres dans le but d'appuyer ses explications.

2.3 Production adéquate d'explications ou de solutions

Ce critère mesure la capacité de l'adulte à expliquer un phénomène lié à une problématique, à prendre position par rapport à un enjeu environnemental concernant l'équilibre d'un écosystème, en particulier en ce qui a trait aux changements climatiques ou à proposer une solution permettant de résoudre un problème, et à justifier sa position ou sa solution en s'appuyant sur ses connaissances scientifiques et technologiques. Il mesure aussi sa capacité à respecter la terminologie, les règles et les conventions scientifiques de même que le symbolisme et le formalisme mathématiques, au besoin.

La maîtrise des connaissances

Les connaissances sont évaluées en même temps que les compétences, à l'aide des tâches liées aux critères d'évaluation.

Pour ce cours, l'évaluation de certaines connaissances s'effectue de façon explicite. Un choix d'habiletés cognitives mesurables a été fait en vue de les évaluer.

Habiletés

- Connaître
 - Donner les manifestations ou les composantes d'une réalité scientifique ou technique
Ex. : Définir, décrire, distinguer, associer, nommer, choisir, relier
- Comprendre
 - Utiliser des éléments de connaissances acquises pour en déduire de l'information
Ex. : Expliquer, agencer, discuter, justifier, démontrer
- Appliquer
 - Employer un modèle ou un principe scientifique ou technologique pour faire ressortir une information
Ex. : Utiliser, représenter, appliquer, déterminer, calculer

La pondération

La pondération des compétences respecte le *Cadre d'évaluation des apprentissages* du secteur de la formation générale des jeunes.

Compétences 1 « Chercher des réponses ou des solutions à des problèmes d'ordre scientifique ou technologique » et 3 « Communiquer à l'aide des langages utilisés en science et en technologie » : 40 %

Compétences 2 « Mettre à profit ses connaissances scientifiques et technologiques » et 3 « Communiquer à l'aide des langages utilisés en science et en technologie » : 40 %

La pondération qui correspond aux connaissances évaluées de façon explicite est de 20 %.

La pondération des critères d'évaluation est inscrite dans les outils de jugement fournis avec le *Guide de correction et d'évaluation*. L'adulte doit connaître les critères à partir desquels il est évalué et la pondération accordée à chacun d'eux.

Les savoirs

Les savoirs englobent les concepts et les techniques.

Pour l'ensemble de l'épreuve, les huit concepts généraux et les deux catégories de techniques sont retenus. Toutefois, il n'est pas nécessaire de retenir tous les concepts prescrits pour un concept général donné. De même, il n'est pas nécessaire de retenir toutes les techniques pour une catégorie de techniques donnée.

Pour l'évaluation des compétences :

- De quatre à six concepts généraux sont retenus. Pour ces concepts généraux, un échantillon représentatif des concepts prescrits est retenu.
- Les deux catégories de techniques sont retenues. Pour ces deux catégories, les trois techniques sont retenues.

Pour l'évaluation explicite des connaissances :

- De trois à cinq concepts généraux sont retenus, dont ceux qui n'ont pas été pris en considération lors de l'évaluation des compétences. Parmi ces concepts généraux, une priorité est accordée aux concepts prescrits qui n'ont pas été retenus en évaluation des compétences.

Concepts

Concepts généraux	Concepts prescrits
Écologie	• Étude des populations • Dynamique des communautés • Dynamique des écosystèmes
Cycles biogéochimiques	• Cycle du carbone • Cycle de l'azote
Régions climatiques	• Facteurs influençant la distribution des biomes • Biomes aquatiques • Biomes terrestres
Lithosphère	• Horizons du sol • Pergélisol
Hydrosphère	• Circulation océanique • Salinité • Glacier et banquise
Atmosphère	• Circulation atmosphérique • Masse d'air • Cyclone et anticyclone • Effet de serre

Concepts généraux	Concepts prescrits
Propriétés physiques des solutions	• Concentration : ppm, g/l, % • Électrolytes • Force des électrolytes • Échelle pH • Conductibilité électrique • Dissociation électrolytique • Ions
Transformations chimiques	• Oxydation • Combustion • Photosynthèse et respiration • Réaction de neutralisation acidobasique • Balancement d'équations chimiques simples • Loi de la conservation de la masse

Techniques

Catégories de techniques	Techniques
Manipulation	• Utilisation sécuritaire du matériel • Préparation de solutions
Mesure	• Utilisation des instruments de mesure

Spécifications des instruments d'évaluation

L'épreuve : nombre de parties, sections, déroulement et durée

L'épreuve comporte deux parties qui se déroulent lors de séances différentes. L'adulte gère lui-même le temps mis à sa disposition, c'est-à-dire 120 minutes pour chaque partie.

Durée totale : 240 minutes

Partie pratique* : évaluation des compétences 1 et 3

Durée : 120 minutes

Partie théorique : évaluation des compétences 2 et 3 et évaluation explicite des connaissances

Durée : 120 minutes

* Toutes les séances d'évaluation des compétences (partie pratique) se déroulent en atelier, en laboratoire ou dans tout autre lieu jugé adéquat.

La composition de l'épreuve

Partie pratique

Cette partie comporte une situation de la famille *Recherche* qui permet la mesure du développement des compétences 1 et 3 à l'aide des critères 1.1, 1.2, 1.3 et 1.4. L'adulte doit résoudre un problème portant sur une population, la dynamique d'un écosystème ou un phénomène naturel à l'aide de l'expérimentation. Les tâches demandées incluent l'élaboration, en tout ou en partie, du protocole, la manipulation du matériel de laboratoire, l'analyse et la conclusion en rapport avec le problème de départ.

Partie théorique

L'évaluation des compétences 2 et 3 permet la mesure du développement de ces compétences à l'aide des critères 2.1, 2.2 et 2.3. L'adulte traite d'une à trois situations de la famille *Expertise* comportant des problématiques liées aux caractéristiques des régions climatiques, aux cycles biogéochimiques et à l'interrelation entre les enveloppes de la Terre (lithosphère, hydrosphère et atmosphère). Les problématiques inhérentes à ces situations nécessitent que l'adulte donne des explications, prenne position, justifie sa position, considère l'impact sur la dynamique des écosystèmes, etc. L'autre section permet l'évaluation explicite des connaissances.

Les outils de collecte de données

Évaluation des compétences

Partie pratique :

- Expérimentation en atelier, en laboratoire ou dans tout autre lieu jugé adéquat

Partie théorique :

- Traitement d'une à trois situations comportant des problématiques

Évaluation explicite des connaissances dans la partie théorique

- Questions à réponses courtes ou longues

Le matériel autorisé

Pour les deux parties de l'épreuve :

- Feuilles vierges supplémentaires
- Calculatrice ordinaire ou scientifique

Précisions sur l'utilisation de la calculatrice :

- Avant et après la séance d'évaluation, les données et les programmes stockés dans la mémoire de la calculatrice doivent être effacés. On doit donc s'assurer au préalable que les adultes ont eu l'occasion d'apprendre comment remettre à zéro la mémoire de leur calculatrice.

Pour la partie pratique de l'épreuve :

- Matériel de laboratoire nécessaire à la réalisation de l'expérimentation
- Ordinateur, si nécessaire

Les outils de jugement

Pour l'évaluation des compétences, la grille d'évaluation à interprétation critérielle est l'outil que l'enseignante ou l'enseignant utilise pour porter un jugement. L'interprétation critérielle consiste à comparer les données recueillies avec ce qui est attendu de l'adulte³. Les grilles sont annexées au *Guide de correction et d'évaluation* et comportent l'échelle d'appréciation suivante :

- Excellent
- Très bien
- Bien
- Faible
- Très faible

Des listes de vérification sont également fournies au correcteur pour faciliter son travail. Elles se trouvent dans le *Guide de correction et d'évaluation*.

Chacune des listes et des grilles porte sur l'évaluation de compétences particulières :

- liste et grille sur l'évaluation des compétences 1 et 3 pour la partie pratique;
- liste et grille sur l'évaluation des compétences 2 et 3 pour la partie théorique.

Pour l'évaluation explicite des connaissances dans la partie théorique, une clé de correction est fournie avec le *Guide de correction et d'évaluation*.

Le seuil de réussite

Le seuil de réussite est de 60 % pour l'ensemble de l'épreuve.

La reprise

Chaque partie (pratique ou théorique) est reprise indépendamment de l'autre.

3. GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION (2003), *Politique d'évaluation des apprentissages*, p. 34.

